

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

### ORDRE DU JOUR

Mme le Maire demande au Conseil l'ajout du point 8, demandes d'aides pour le projet de réalisation de citernes incendie ainsi que le report des points prévus sur : le vote du budget, ainsi que de celui des taux des taxes foncier bâti et non bâti (reporté conseil municipal du 28/03/23). Le vote des subventions aux associations est reporté à un conseil ultérieur.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité :

Intervention de l'association Nature et Partage 01

Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2023

1. Approbation du compte de gestion 2022
2. Approbation du compte administratif 2022
3. Affectation des résultats de l'exercice 2022
4. Délibération relative aux honoraires de l'architecte – pôle culturel
5. Délibération relative au remplacement de la chaudière de l'école.
6. Modernisation de l'éclairage public
7. Demandes d'aides pour le projet d'aménagement d'espace culturel et partagé
8. Demandes d'aides pour le projet de réalisation de citernes incendie
9. Urbanisme
10. Questions diverses.

**Présents** : Mmes Claude COMET, Diane BERGEOT, Nicole NOËL, Martine MOINE.

MM. Patrick ARALDI, Jean-François BIJOT, Williams BLANCAFORT, Thierry CAILLOT, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Thomas GONTHIER, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH

**Excusés** : Mme Sandy PAILLAT (pouvoir à M. FAQUIN),

**Absents** : Mme Paulette JOURDAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole NOEL ;

Le conseil est ouvert à 18 h 30 et clos à 20 H 35.

### Xavier DANHEUX nous a quittés

Mme la Maire redit la peine de la Commune liée à la disparition le 31 janvier dernier de Xavier DANHEUX après des mois d'une longue maladie qui l'aura beaucoup éprouvé. Malgré ses souffrances, Mme la Maire évoque le caractère joyeux, enthousiaste et bienveillant de Xavier. Elle rappelle à quel point Xavier a été un compagnon de route engagé et positif, toujours tourné vers la construction et heureux de participer à cette aventure municipale qui pour lui – citoyen belge - avait commencé en 2014, et s'était renouvelée en 2020. Passionné par les sujets culturels et patrimoniaux, Xavier avait fortement participé à l'aventure de la re création des vitraux de l'église

Saint Vincent. Il se passionnait pour le travail municipal, et même bien malade, interrogeait avec beaucoup de précision ses collègues. Au sein du conseil il avait toujours une position équilibrée, posant toujours les bonnes questions. « Un conseiller conseille » aimait-il à affirmer.

A sa femme Marie-Laure, à sa fille Myriam, toute l'équipe municipale et tous les collègues élus de l'ancien mandat disent leur peine et leur soutien.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Xavier DANHEUX.

**Intervention et échange avec l'association Nature en partage** représentée par Mme Denise BERTRAND et MM. Jérôme CHAUMARAT (Président) et José RICHARD (avec arrivée plus tardive de M. Kévin LAPETOULE).

Née il y a une année pour s'élever contre le projet de relance d'une exploitation de pierres sur le site du Rocheret, à proximité de la centrale photovoltaïque (centrale PV), l'association s'attache à la qualité et à la tranquillité du cadre de vie de la commune. Elle y ajoute une forte préoccupation environnementale. C'est dans ce cadre que ses représentants sont venus rencontrer le conseil municipal. En effet, selon eux, il y aurait des différences sensibles entre l'étude d'impact et le travail effectué sur le terrain lors de la première phase de travaux de la phase 2 de la centrale PV en cours d'installation. Ils relèvent un certain nombre d'écarts qui leur paraissent inacceptables.

Ils indiquent à la Mairie qu'un courrier sera adressé à IRISOLARIS.

Par ailleurs, les représentants de l'association rappellent qu'une demande de travail conjoint est en cours pour organiser la sécurisation des piétons dans le bourg de Parves.

Mme la Maire rappelle que le projet est suivi par les agents de l'ONF (Office national des forêts) et par les services de la DREAL (Etat), que des compensations ont été payées par IRISOLARIS (44 000 euros) pour compenser le défrichement et que ces compensations se sont traduites par la plantation d'arbres sur le secteur de Saint Didier, où la forêt avait été victime d'un incendie en 2017. Elle redit toute l'importance accordée au projet de centrale PV, les bons résultats de fonctionnement de la première tranche et les espérances placées dans la 2<sup>e</sup> tranche qui s'amorce.

Elle remet à l'association, le dossier de suivi environnemental du chantier et de la future centrale (dossier qui est à rendre à la Mairie où il restera en consultation libre).

Pour les travaux de sécurisation, elle rappelle le travail entamé entre MM. José RICHARD (Nature en partage) et Sylvain DE FAZIO (adjoint à la voirie).

## Approbation du compte rendu de la séance du 23/01/2023

Le compte rendu du conseil municipal du 23/01/2023 n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

### 1. Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François BIJOT, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, et après s'être fait présenter le budget primitif de 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

#### Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  
- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		603 419.36	202 833.84		202 833.84	603 419.36
Op de l'exercice	633 550.01	818 226.71	339 867.83	383 498.38	973 417.84	1 201 725.09
<b>totaux</b>	<b>633 550.01</b>	<b>1 421 646.07</b>	<b>542 701.67</b>	<b>383 498.38</b>	<b>1 176 251.68</b>	<b>1 805 144.45</b>
Résultats de clôture		788 096.06	159 203.29			628 892.77
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>633 550.01</b>	<b>1 421 646.07</b>	<b>542 701.67</b>	<b>383 498.38</b>	<b>1 176 251.68</b>	<b>1 805 144.45</b>
Résultat définitifs		788 096.06	159 203.29			628 892,77€

## 2 Approbation du compte administratif 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François BIJOT, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Mme Claude COMET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### Section de fonctionnement

Recettes : 1 421 646.07 €

Dépenses : 633 550.01 €

Résultat de l'exercice : 788 096.06 €

### Section d'investissement

Recettes : 383 498.38 €

Dépenses : 542 701.67 €

Résultat de l'exercice : -159 203.29 € ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		603 419.36	202 833.84	Résultats reportés	202 833.84	603 419.36
Op de l'exercice	633 550.01	818 226.71	339 867.83	383 498.38	973 417.84	1 201 725.09
<b>totaux</b>	<b>633 550.01</b>	<b>1 421 646.07</b>	<b>542 701.67</b>	<b>383 498.38</b>	<b>1 176 251.68</b>	<b>1 805 144.45</b>
Résultats de clôture		788 096.06	159 203.29			628 892.77
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	<b>633 550.01</b>	<b>1 421 646.07</b>	<b>542 701.67</b>	<b>383 498.38</b>	<b>1 176 251.68</b>	<b>1 805 144.45</b>
Résultat définitifs		788 096.06	159 203.29	383 498.38		628 892.77

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **reconnait** la sincérité des résultats ;

- **Vote à l'unanimité et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3- Affectation des résultats 2022

Le Conseil municipal, vu les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de Gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2022, décide d'affecter les excédents qui s'élèvent à 788 096.06 €

- **En couverture du besoin de financement de la section d'investissement** (au compte 1068) : 159 203.29 €
- **En recette de fonctionnement** (au compte 002) : 628 892.77 €

**Approuvé à l'unanimité.**

### 4- Délibération relative aux honoraires de l'architecte – pôle culturel (sera redélibérée lors du conseil du 28/03/23) / VERSION CORRIGÉE

M. Patrick ARALDI adjoint en charge des travaux explique au Conseil qu'il convient de passer un avenant pour une hausse des honoraires de l'architecte en charge du pôle culturel.

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au cabinet JACQUES GERBE ET ASSOCIES pour un montant total d'honoraires initial de 41 400 € HT,

Considérant que la phase APD et le montant définitif des travaux ont été validés par l'avenant n°2 pour un montant de 425 838 € HT,

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions APS à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire. La mission complémentaire DIAGNOSTIC était rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire définitif (2 300 € HT).

Conformément à l'article 10.1 du CCAP, le montant de prestations retenu au titre des travaux ouvrant droit à rémunération complémentaire (Coût des Travaux complémentaires nés des Aléas et sujétions apparus pendant les études de conception (CTA) et Coût des Travaux complémentaires nés des Modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage (CTM) ) est de 80 838 € HT.

La rémunération complémentaire est le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (11,3334 %) par le montant du coût des travaux mentionné ci-dessus **soit 9 160 € HT**.

Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 50 560 € HT détaillé par éléments de missions et co-traitants suivant l'annexe financière fournie par le titulaire du marché.

**Après avoir délibéré par 16 voix pour et une voix contre le conseil :**

- Adopte l'avenant N°3, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre en objet portant fixation du montant définitif du montant des honoraires du maître d'œuvre,
- Autorise Madame le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

## **5- Délibération relative au remplacement de la chaudière de l'école.**

M. Patrick ARALDI adjoint en charge des travaux explique au Conseil que la vétusté de la chaudière de l'école nécessite son remplacement. Après examen de différentes solutions en commission de travaux, le choix s'est orienté pour son remplacement par une chaudière à pellets.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- SIANDRA pour un montant de : 60 734,35€ TTC (2 chaudières Okofen en tandem 96Kw)
- SAUVAGET pour un montant de : 67 232,43€ TTC (2 chaudières Okofen en tandem 96Kw)
- GILLET pour un montant de : 118 440,00€ TTC (2 chaudières Hargassner 116Kw)

Au montant de ces devis il convient d'ajouter la mise coupe-feu des locaux pour un montant de 10 000€ TTC.

## Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de retenir l'entreprise SIANDRA pour un montant de 60 734.35€ € TTC
- **Dit** que la somme de 72 000€ sera inscrite au budget 2023 en section dépenses d'investissement.
- **Charge** Mme le Maire des démarches nécessaires pour l'obtention de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

## 6- Modernisation de l'éclairage public

M. Patrick ARALDI adjoint en charge des travaux explique au conseil que la modernisation de l'éclairage public se déroule en deux phases, la première a été réalisé en 2021/2022. M. ARALDI propose la programmation de la phase 2 en 2023.

- Montant des travaux en TTC : 27 200,00€
- Participation du SIEA : 9 150€
- FCTVA : 4 461.89€
- Reste à charge de la commune : 13 588.11€

Il est précisé que l'extinction nocturne a permis d'économiser 50 % des factures.

## Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de réaliser les travaux de modernisation phase 2
- **Dit** que le reste à charge de la commune du montant de 13 588.11€ sera inscrit au budget 2023 au compte 6554 Contribution aux organismes de regroupement section dépenses de fonctionnement.
- **Charge** Mme la Maire des démarches nécessaires auprès du SIEA pour que les demandes d'aides soient faites auprès de l'Etat.

## 7- Demandes d'aides pour le projet d'aménagement d'espace culturel et d'espace de vie sociale (appelé « pôle culturel ») (redélibérée lors du conseil du 28/03/23) / VERSION CORRIGÉE

M. Patrick ARALDI, adjoint rappelle que depuis la création de la commune nouvelle, en 2016, la Commune a veillé à se bâtir autour de deux objectifs :

- Faire de Parves un pôle culturel et social, autour de la Mairie,
- Regrouper l'école à Nattages

Afin de s'inscrire dans la continuité de la dynamique engagée, il est nécessaire de réhabiliter l'ancienne école de Parves (qui depuis a été laissée vacante) en espace culturel et partagé. Plus précisément au niveau de la salle de classe, du Préau, et d'ouvrir l'espace de la cour sur la place de la fontaine.

L'objectif étant de créer, dans cet espace disponible, un lieu de vie, de services, d'animation et de rencontres.

Ce Pôle sera constitué d'un café associatif, d'un espace numérique, d'un espace jeux, et sont à l'étude un point relais colis, un point relais poste, avec des animations assurées par les associations et les bénévoles de la commune.

Afin de mener à bien cette opération, la commune a sollicité « l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain » afin d'assumer le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage et le cabinet « Jacques Gerbes et associés » pour assurer le rôle de maître d'œuvre.

Le montant total de l'opération a été estimé, par le maître d'œuvre, à 529 500,90 € HT (travaux et frais annexes)

Ce projet est éligible aux aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif « transition écologique »
- au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- au titre du fonds vert
- de la région Aura

Le plan de financement ci-dessous sera présenté dans les dossiers de demande de subventions :

RECETTES		
Financeurs	Taux	Montant de subvention
Région AURA	18,89%	100 000,00 €
CD01 - transition écologique	2,85%	15 106,85 €
CD01 - investissements structurants	12,86%	68 095,00 €
Fonds vert (uniquement pour les travaux de rénovation et pour le changement de système de chauffage) et Agence de l'eau	8,56%	45 320,56 €
DETR	36,85%	195 100,00 €
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>80,00%</b>	<b>423 622,40 €</b>

Autofinancement	20,00%	105 878,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>529 500,90 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement
- **AUTORISE** Madame la maire à effectuer les demandes de subventions relatives à ce projet ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, un fois fixé et accepté le montant réel des travaux (après appels d'offres) et en fonction des subventions obtenues.

## 8- Demandes d'aides pour le projet de réalisation de citernes incendie

Dans le cadre de son programme Schéma Directeur de lutte Contre l'Incendie (voté en 2019), la commune a décidé d'engager cette année la pose et la fourniture de deux citernes : Nant Nord et Chenevaux. L'ensemble des travaux prévus est estimé à 99 210 € HT. Ces citernes contribueront à la protection des biens et des personnes et la protection contre les risques d'incendie de forêt.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les travaux 2023 de fourniture et pose de deux citernes incendie à Nant Nord et Chemin de Chenevaux.
- De solliciter des aides de l'Etat pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel.
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

## 9- Urbanisme

A été retirée à la demande du pétitionnaire la demande d'autorisation suivante :

- Guy MANISCALCHI – retrait de déclaration préalable pour édification d'un mur de clôture – Route du Rhône

Ont été autorisés les travaux suivants :

- Damien NICOLET – création d'une porte et remplacement de volets – Route de Montpellier
- Olivier JACQUEMIN – pose de panneaux photovoltaïques – Chemin du Grand Champ

A été délivré le certificat d'urbanisme opérationnel suivant :

- Christian VUILLEMIN pour un terrain Chemin du Chenay – parcelle B542 – opération projetée : construction d'une maison individuelle

A été accordé le permis de construire suivant :

- Jean-Luc MERLEVEDE et Alice SCHREFHEERE – extension, pose de panneaux solaires, réfection de couverture et des menuiseries, création d’ouverture, pose d’une clôture Route des Lavoirs

Ont été refusés les permis de construire pour maison individuelle suivants :

- Philippe JARROUX – construction d’une maison individuelle Chemin du réservoir
- Eric et Monique SEBILLOTTE – construction d’une maison individuelle Ancien Chemin de Parves

## 10- Questions diverses

**Menace de fermeture de classe** : notre école communale est sous la menace de la fermeture d’une classe. Lors de la réunion de la commission de la CDEN qui s’est tenue le 6/03 à Bourg, cette fermeture est devenue « Fermeture à suivre ».

Il faut noter que Mme la Maire a été à l’origine de l’organisation d’un collectif des communes de Bugey Sud touchées par des annonces de fermetures de classes. Une rencontre a eu lieu avec Mme la directrice académique pour le département de l’Ain. Chaque commune a fait valoir son point de vue. A la suite de cette réunion, le collectif a également rencontré Mme Olga GIVERNET et M. Damien ABAD, députés, ainsi que Mme Florence BLATRIX-CONTAT et M. Patrick CHAIZE, sénateurs. Plusieurs propositions seront faites à Mme la Directrice des services académiques, et notamment de passer avec les communes de contrat de 3 ans, avec un suivi des inspectrices de circonscription, de différencier les seuils de fermeture et d’ouverture de classes dans les milieux ruraux. Un projet de loi sera également proposé pour que les services académiques ne puissent plus fermer de classe sans l’approbation du conseil municipal. Ce dossier sera tranché en juin.

Mme la Maire a eu également l’occasion d’échanger longuement avec M. François Moiroud, maire de Yenne, pour que les demandes de dérogations soient examinées ensemble.

**En attendant, un appel est lancé à toutes les familles de la Commune** : l’école est un service indispensable à la vie de la commune. C’est aussi le lieu de socialisation des enfants qui s’y font des souvenirs et qui se créent des copains dans leur commune. Toute inscription d’un enfant dans une école extérieure est une menace pour l’école qui offre un enseignement reconnu, propose des activités très importantes pour le développement des enfants, grâce au soutien actif du Sou des écoles, dispose d’un service de garderie et d’un encadrement périscolaire très à l’écoute.

Un travail actif est également en cours pour aller vers l’installation d’une Maison d’assistantes maternelles sur le plateau de l’école.



---

**Presbytère de Parves** : la question du devenir de ce bâtiment vacant depuis plusieurs années a été abordée entre les élus. Deux options s'opposent :

1. Sa transformation en deux logements locatifs (aucune estimation de cout et de rentabilité n'a été faite à ce jour),
2. Ou sa vente (une seule estimation a été réalisée à ce jour sur le prix de base auquel le bâtiment pourrait être mis en vente).

Lors du tour de table une majorité d'élus se sont prononcés pour une vente.